

.....
.....
.....
.....

A, le

Objet : recherche d'amiante

Madame, Monsieur

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint le décret n°97-855 du 12 septembre 1997 qui a modifié le décret n°96-97 du 7 février 1996 relatif à la protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis.

Les obligations de recherche d'amiante pesant sur les propriétaires s'appliquent désormais aux faux plafonds pour tous les immeubles construits avant le 1er juillet 1997.

Les propriétaires doivent, par ailleurs, constituer, conserver et actualiser un dossier technique comprenant d'une part, les informations sur la recherche et l'identification des flocages, calorifugeages et faux plafonds, et d'autre part, la date, la nature, la localisation et les résultats des contrôles périodiques, des mesures d'empoussièrement et des travaux effectués.

Ledit décret vise d'autres points importants. Nous vous invitons en conséquence à le lire attentivement et sommes à votre disposition pour vous apporter toutes informations complémentaires.

Nous pourrions également vous communiquer une liste d'entreprises habilitées à effectuer la recherche d'amiante sur votre demande ou faire effectuer pour votre compte ladite recherche.

Dans l'attente de vous lire, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

.....
.....